

— Séance du 23 mars 2021 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Gérard BRÉZIN, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS, Miguel NIEWIADOMSKI.

Absents avec pouvoir :

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

José HERBET donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui n'appelle aucune observation.

Vote d'un huis clos

Monsieur le maire invite l'assemblée à se prononcer sur le déroulement de la présente séance du conseil municipal et propose qu'elle se déroule à huis clos.

Monsieur NIEWIADOMSKI s'interroge sur le pourquoi de ce huis clos puisque la mention « sans public » est déjà indiquée sur la convocation ; Monsieur le Maire lui répond que le fait d'indiquer « sans public » empêche le public de se présenter à la réunion car le vote d'un huis clos leur ferait obligatoirement quitter la salle de séance et indique qu'il est dans son droit et ceci est justifié par l'actuelle pandémie, et le couvre feu à 19 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, délibère favorablement par 14 voix pour et une contre (M. NIEWIADOMSKI) pour la tenue de la présente séance du conseil municipal à huis clos.

Proposition de M. NIEWIADOMSKI : création d'un marché hebdomadaire

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une demande de M. NIEWIADOMSKI concernant l'inscription à l'ordre du jour de la présente réunion pour la création d'un marché hebdomadaire.

Monsieur le Maire indique qu'un marché hebdomadaire est déjà déclaré en Préfecture et le jour choisi est le dimanche et ajoute avoir pris contact avec M. BANCE Emmanuel maraîcher et M. DELPORTE François maraîcher qui indiquent avoir créé un local de vente et qui déclarent ne pas être intéressés par la vente sur un marché.

Monsieur le maire donne ensuite la parole à M. NIEWIADOMSKI afin qu'il présente ses arguments à la prise de décision de création dudit marché. Celui-ci indique qu'il connaît des commerçants désireux de venir exposer dans la commune.

Une liste est demandée à M. NIEWIADOMSKI qui répond évasivement et signale que le jour déclaré « le dimanche » est mal choisi.

Monsieur le maire indique que la porte n'est pas fermée et demande à M. NIEWIADOMSKI de lui présenter un dossier concret afin de pouvoir prendre une décision.

M. NIEWIADOMSKI s'étonne que ce point ne soit pas mis au vote ; Monsieur le maire indique que la prise de décision est prématurée devant le peu d'arguments présentés.

Encaissement d'un chèque :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'encaisser un chèque de 28 € de VEOLIA concernant un avoir sur facture.

Rénovation de l'éclairage public : demande de subvention au département

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de rénovation de l'éclairage public étudié par la FDE 80 dans le secteur suivant : lotissement résidence La Garenne, Allée du Château et la rue Philippe Ermenault pour un montant TTC de 62 042 €.

Un devis a été présenté par la société HD ELEC pour le renouvellement de 15 candélabres pour un montant HT de 23 000 € sur lesquels l'aide de la FDE 80 ne peut être obtenue.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver ce projet pour un montant de 62042 euros TTC représentant la modernisation de l'éclairage public sur 30 candélabres permettant de réduire la

consommation d'énergie d'environ 1050 € / an et également de réduire l'empreinte carbone de 553 kg CO²/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet présenté, autorise le maire à signer une convention avec la FED 80 et sollicite l'aide du département suivant le plan de financement suivant :

Montant des travaux	TTC 62 042 €
soit HT	52 272 €
assiette subventionnable département : ..	48 265 €
aide du département : 40 %	19 306 €
prise en charge par la fédération	23 760 €
contribution de la commune.....	18 976 €

Travaux rue Jean Choquet : enfouissement des réseaux et éclairage public : accord de principe

Monsieur le maire présente le projet d'enfouissement des réseaux et de travaux d'éclairage public d'une partie de la rue Jean Choquet (du début jusqu'au numéro 194 environ) et demande à l'assemblée de donner un accord de principe sur ces travaux, tout en indiquant que l'estimation du montant des travaux s'élève à 165 000 € avec une participation de la commune de 104 000 € environ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord de principe à ces travaux et mandate la FDE 80 afin d'approfondir l'étude et de finaliser la proposition des travaux.

Compte de gestion 2020 de la commune

L'assemblée, statuant sur l'ensemble des opérations réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2020, déclare par 14 voix pour et une abstention que le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Madame Habare, receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif 2020

Sous la présidence d'Antony DELVILLE, et après que José HERBET ait quitté la salle, l'assemblée vote par 14 voix pour et une abstention le compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

• Section de fonctionnement :

Résultat reporté :	2232,51 €
Résultat 2020.....	201 629,00 €
Résultat de clôture 2020	203 861,51 €

• Section d'investissement :

Résultat reporté	- 104 334,75 €
Résultat 2020.....	- 54 827,15 €
Résultat de clôture 2020	- 159 161,90 €
Solde des restes à réaliser	- 4 072,00 €
Résultat à prendre en compte pour l'affectation des résultats	- 163 223,90 €

Affectation des résultats de l'exercice 2020

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats tels que définis ci-avant et précise que l'affectation au 1068 doit obligatoirement couvrir le déficit d'investissement soit 159 161,90 € augmenté du solde négatif des restes à réaliser soit 4 072 € soit un total de 163 223,90 € ; de plus l'affectation doit aussi couvrir les dépenses financières (essentiellement le capital des emprunts) diminuées des recettes financières (cession de biens, FCTVA) afin de garantir l'équilibre financier du budget. Entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention d'affecter les résultats comme suit :

Résultat affectable : 203 861,51 €
Affectation au compte 1068 : 200 000 €
Report au compte 002 : 3 861,51 €